



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 23/01/2021

La séance est ouverte à 17h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Yves LERNOUT a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Gilles CAILLE,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE

Absents : M. Yannick MARTIN - Mme Chantal BASIN.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 21 Novembre 2020 à 17h30, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-01 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA TOUR DE L'HORLOGE DU CAMPANILE, ET DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de maintenance pour l'entretien de la tour de l'Horloge située dans le campanile, et du clocher de l'église, avec la société BODET CAMPANAIRE de SAINT-PRIVAT-DES VIEUX.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une durée d'une année civile.

Article 3 : Le montant annuel du contrat est fixé à 360 € HT soit 432 € TTC, actualisable suivant l'indice du coût horaire du travail révisé, tous salariés.

Décision Municipale N°2021-02 : CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET LE DEGRAISSAGE DES HOTTES DE CUISINE : CANTINE, SALLE POLYVALENTE ET FOYER SPORTIF) - STE AVIPUR.

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat pour le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisine de la Cantine scolaire, de la Salle polyvalente et du Foyer sportif, avec la société AVIPUR, des ANGLÉS.

Article 2 : Le contrat prévoit un passage par an. Il est conclu pour une période d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : Le montant annuel du contrat est fixé à 939 € HT soit 1 126,80 € TTC.

Délibération N°2021 - 03 : AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, la prolongation de la délégation de service public de la MTVL à compter du 1er Février 2021, pour une durée de huit mois, jusqu'au 30 Septembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de ladite convention, à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

La séance est levée à 17H50

Fait à Ménerbes, le 2 Février 2021



Le Maire,
Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 12/02/2021

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes, dans la salle municipale de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT (Départ après la délibération n°2021-13) - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2021-10) - M. Yves LERNOUT (Arrivé délibération n°2021-10) - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2021-07) - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Yves LERNOUT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Henriette TURCO,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 17 Janvier 2021 à 17h30, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-04 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AW 485.

Décision Municipale N°2021-05 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AT 461

Délibération N°2021 - 06 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE – LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020.

APPROUVE à l'unanimité, cette convention de partenariat entre la commune et le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

PRECISE que la subvention exceptionnelle versée dans le cadre du « Label écoles numériques 2020 » couvrira 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000 €.

PRECISE que cette convention est valable pour une période d'un an à compter de la date de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

Délibération N°2021 - 07 : PROGRAMME ONF DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2021.

APPROUVE à l'unanimité, les travaux en forêt communale, effectués par l'ONF, pour un montant de 6 870, HT,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 08 : ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON : ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE L'E.N.S. (Espace Naturel Sensible) POUR LA PERIODE 2022-2027 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF ENS.

CONFIE à l'unanimité, à l'ONF de Vaucluse l'élaboration du plan gestion de l'ENS de la forêt des cèdres du Petit Luberon pour une durée de 5 ans (2022 à 2027).

APPROUVE les termes de la convention entre l'O.N.F. et la commune pour l'élaboration de ce plan gestion.

APPROUVE la demande de subvention au Département de Vaucluse dans le cadre de son dispositif ENS au taux maximum éligible de 60 %.

AUTORISE Monsieur la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération N°2021 - 09 : LOCATION D'UN PETIT LOCAL SOUS LA RUE SAINTE-BARBE EN FACE DE L'EPICERIE.

DECIDE par 9 voix POUR à 100 €, 4 voix POUR à 75 € et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de louer à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 1 an, le petit local situé sous la rue Sainte Barbe, en face de l'épicerie, à des fins de stockage.

FIXE LE LOYER à la somme de 100 € par mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 10 : ADMISSION EN NON-VALEUR A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE.

DECIDE à l'unanimité, d'émettre un mandat en non-valeur pour un montant de 8,50 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 6541.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2021 -11 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN COMMUNAL QUARTIER LE FORT.

REFUSE à l'unanimité, la cession d'une partie de la voie communale longeant la parcelle AS n°267 côté nord,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 12 : PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

DECIDE à l'unanimité, la création à compter du 1 mars 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

PRECISE que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, allant du 1 mars 2021 au 28 février 2022 inclus.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 13 : MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE – TRAVAUX DE PETIT PATRIMOINE BATI.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 14 270 €, correspondant à la main d'œuvre pour la rénovation de la calade du chemin des cloches,

ACCEPTE le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 1 050 € correspondant à la réfection du mur écroulé pour l'accès à la chapelle Notre Dame des Grâces.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9 - Projet de délibération N° 2021 - : PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET MENERBES PATRIMOINE.

AJOURNE

Délibération N°2021 - 14 : PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL ENERGIE (SERVICES D'ECONOMIES DURABLES EN LUBERON) DU PARC DU LUBERON POUR 3 ANS.

DECIDE à l'unanimité, de prolonger l'adhésion au programme SEDEL énergie du Parc Naturel Régional du Luberon par avenant n° 2 pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024.

DECIDE d'inscrire au budget 2021 le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

Délibération N°2021 - 15: DEMANDES DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS DE DIVERS ORGANISMES.

ATTRIBUE à l'unanimité, les sommes ci-dessous :

ORGANISMES	Votée pour 2021
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	141,26 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	2 950.00 €
COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET	302,00 €
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	38.00 €
SPA VAUCLUSIENNE	759,88 €
MARCHE PAYSAN DE COUSTELLET	508,50 €
MAIRES RURAUX DE FRANCE	75,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	0 €
HOPITAL D'APT	0 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	0 €
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE	0 €
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	0 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 16 : CONSULTATION POUR UNE ETUDE D'URBANISME ET PROGRAMMATION, Rue de la Fontaine, visant à améliorer l'accès et le stationnement

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise MAP à Marseille en partenariat avec G Agence à Aix en Provence, pour la réalisation d'une étude d'urbanisme et de programmation pour un montant de 24 870 € TTC.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 17 : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MADAME GLOWINSKI ET LA COMMUNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-121.

ANNULE et REMPLACE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), la délibération n°2020-121 du 21 novembre 2020.

ACCEPTE l'échange des parcelles comme indiquées ci-dessus.

PRECISE que l'échange se fera sans soulte,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié, les frais étant à la charge exclusive de Mme Isabelle GLOWINSKI,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et tout acte authentique.

Délibération N°2021 - 18 : CESSION PAR LA COMMUNE D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN DU VALLON ».

DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de vendre les parcelles AP 457 et 466 (69 m²), les parcelles à créer lot c (1a 33ca) et lot d (3a 89ca), à Monsieur et Madame Dinant OOSTERBAAN moyennant le prix de SIX CENT EUROS (600,00 €) ;

PRECISE que Maître Chantal BASIN sera chargée d'établir l'acte notarié.

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeurent à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La séance est levée à 19H43

Fait à Ménerbes, le 19 Février 2021

Le Maire,

Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 MARS 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 15/03/2021

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes, dans la salle municipale de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2021-29) - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2021-29) - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentées : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Yves LERNOUT,
Mme Muriel BERNARD a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT.

Absente : Mme Tephén PITOT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ESTABLIE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 17 Février 2021 à 18h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-19 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AT 423.

Décision Municipale N°2021- 20 :.CONTRAT D'ENTRETIEN DU MATERIEL DE CUISSON : CANTINE SCOLAIRE, SALLE POLYVALENTE ET FOYER SPORTIF.

DECIDE

Article 1 : de signer un contrat pour l'entretien et la vérification du matériel de cuisson de la Cantine scolaire, de la Salle polyvalente et du Foyer sportif, avec la société Froid Cuisine Industrie, domiciliée 260 Avenue de la Moineaudière, CS50204 – Entraigues, 84275 –VEDENE Cedex.

Article 2 : Le contrat prévoit un passage par an. Il est conclu pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Article 3 : Le montant annuel du contrat est fixé à 420 € HT, soit 504 € TTC, révisable à date anniversaire.

Décision Municipale N°2021-21 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AP 375

Décision Municipale N°2021-22 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 453-451-452-414.

Décision Municipale N°2021- 23 : CONVENTION UGAP DE MISE A DISPOSITION DE MARCHE DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT EN ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES.

DECIDE

Article 1 :Une convention est signée avec l'UGAP ayant pour objet de lancer un dispositif « Electricité Vague 3 » d'achat groupé pour la passation de nouveaux marchés publics de fourniture et d'acheminement en électricité, pour 3 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Décision Municipale N°2021- 24 :.CONVENTION SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REFECTION DE LA VOIRIE RUE SAINT-ESTEVE.

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec le Syndicat Durance Ventoux, ayant pour objet sa participation financière à la réfection définitive de la chaussée, rue Saint-Estève, à hauteur de 5 300 €.

Délibération N°2021 - 25 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier pour le Budget de la Commune - exercice 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2021 - 26 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020,

AUTORISE la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Délibération N°2021 - 27 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON- EXERCICE 2020.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier pour le Budget de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon - exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2021 - 28 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON – EXERCICE 2020.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2020,

AUTORISE la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Délibération N°2021 - 29 : DETR 2021 – ACQUISITION DE TABLETTES NUMERIQUES POUR L'ECOLE.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière à hauteur de 80% auprès de l'État, au titre de la DETR 2021 – programme numérique, pour le projet de l'acquisition de 30 tablettes numériques pour les élèves de l'école communale Clovis Hugues.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

Délibération N°2021 -30 : DETR 2021 – REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ET CREATION D'UNE MAISON DU PATRIMOINE.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50% auprès de l'État, au titre de la DETR 2021, pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie, soit 350 000,00 € pour la tranche de travaux plafonnée à 700 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

Délibération N°2021 - 31 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA RESIDENCE DES FARINETTES.

DECIDE à l'unanimité, de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 500 000 € pour le financement de la résidence des Farinettes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération N°2021 - 32 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA PROCEDURE DE REPRISES DE SEPULTURES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis complémentaire de l'entreprise de pompes funèbres GOUA pour un montant de 13 017,92 €HT soit 15 621,50 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Projet de délibération N° 2021 - ___ : APPROBATION DE DESAFFECTATION D'UN CHEMIN ET DEPLACEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE. AJOURNE

Délibération N°2021 - 33 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE.

APPROUVE à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2021.

INDIQUE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

PRECISE que les crédits nécessaires sont portés au Budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 – 34 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE CUISINE DANS LA MTVL.

DECIDE à l'unanimité, de retenir l'Agence ARCHIGEM de MARSEILLE pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021-35 : PROGRAMME ONF DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE 2020 : RECTIFICATION.

APPROUVE à l'unanimité, la rectification du montant des travaux de l'ONF 2020 en forêt communal pour 8 060,01€ HT au lieu de 8 060,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 36 :

APPROUVE à l'unanimité, le choix de l'entreprise CED Electricité pour un montant de 9 791,30 € HT soit 11 749,50 € TTC, conformément au rapport d'analyses des offres.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et tout acte authentique.

Délibération N°2021 - 37 : HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES AGENTS COMMUNAUX

PREND ACTE à l'unanimité, de la délibération n°30 du 28 février 2002 autorisant les employés communaux (à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel) à effectuer des heures supplémentaires,

DIT que les heures supplémentaires ne peuvent pas excéder 25 heures par mois, au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail (sauf circonstances exceptionnelles, le comité technique en étant immédiatement informé), et que ces heures sont faites à la demande de l'autorité territoriale.

APPROUVE la compensation des heures supplémentaires, soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

PRECISE que le régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaire (IHTS) s'adresse à tous les agents titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet ou temps partiel, appartenant aux cadres d'emplois et grades des catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet ou temps partiel, de même niveau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération N°2021 - 38 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : FONDATION DU PATRIMOINE – AFM TELETHON – H.A.P.A.

ATTRIBUE à l'unanimité, les sommes ci-dessous :

ORGANISMES	Voté en 2020	Demande pour 2021	Vote pour 2021
H.A.P.A. (Hébergement Accueil en Pays d'Apt).	0 €	Non chiffrée	0 €
AFM TELETHON	0 €	Non chiffrée	0 €
FONDATION DU PATRIMOINE délégation de Vaucluse	120 €	120 €	120 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2021 - 39 : PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET VALORISATION FORESTIERE – ANNEE 2021.

APPROUVE à l'unanimité, le versement de la cotisation de 918.00 € au Syndicat Mixte de défense et de valorisation Forestière,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La séance est levée à 19H45

Fait à Ménerbes, le 24 Mars 2021

Le Maire,
Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 AVRIL 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 29/03/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes, dans la salle municipale de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé Délibération 2021-42)- M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO – Mme Chantal BASIN (Arrivée Délibération 2021-42) - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à Mme Muriel BERNARD,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DEFLAUX.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 19 Mars 2021 à 18h30, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-40 : CONTRAT DE BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE POUR 2021-2022.
DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de balayage mécanisé de la voirie avec la société SOCH, sise 95 B Chemin de la Barque – 84460 CHEVAL-BLANC.

Article 2 : Le contrat prend effet au 1^{er} avril 2021 pour une période de 2 ans, jusqu'au 31 octobre 2022. Les rues seront balayées mécaniquement du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année.

Article 3 : Le montant mensuel de la prestation est fixé à 658,50 €HT soit 790,20 € TTC.

Délibération N°2021 - 41 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : Report de l'excédent au compte 002 : 5 860.35 €

Section d'Investissement : Affectation au compte 1068 : 290 000.00 € et Report de l'excédent au compte 001 : 931 198.58 €.

Délibération N°2021 - 42 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE.

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'Exercice 2021, Section de fonctionnement : 1 383 000 € et Section d'investissement : 3 509 000 €.

Délibération N°2021 - 43 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021. Le nouveau taux de référence de la taxe foncière bâti (fusionnée) : 28.01%. Le taux de la taxe foncière non bâtie : 30.61%

Délibération N°2021 - 44 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021 MTVL, Section de Fonctionnement : Report de l'excédent au compte 002 : 29 360.00 €, et Section d'Investissement : Affectation au compte 1068 : 0 € et Report de l'excédent au compte 001 : 135 957.62 €

Délibération N°2021 - 45 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.
APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2021, Section de fonctionnement : 78 860.00 €, Section d'investissement. : 222 000.00 €.

Délibération N°2021 -46 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE pour les associations suivantes : La Strada, La société de chasse «La Philosophe », Le Foyer Rural, Le Sou des Ecoles, L'école du chat, Ménerbes Patrimoine et Le Tennis Club.

PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION pour l'association Un lieu une Œuvre,

PAR 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS pour l'association du Comité des Fêtes,
L'attribution des subventions ci-dessus.

PRECISE que les demandes des associations, Le Chœur du Luberon, Le Fond Jane Eakin et Les Petits Pieds de Tistou sont en attente d'informations complémentaires.

DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune.

Délibération N°2021 - 47 : REGION SUD – APPEL A PROJET 2021 - RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE : RESTAURATION DES CALADES ET VALORISATION DU PATRIMOINE POUR L'ACCES A LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES.

ADOpte à l'unanimité l'opération,

SOLLICITE une aide financière au titre de « l'appel à projet 2021 : Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé », auprès du Conseil Régional – REGION SUD, pour l'exercice 2021.

Délibération N°2021 - 48 : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS.

AUTORISE à l'unanimité le recrutement de deux emplois d'adjoint technique saisonnier pour le gardiennage des parkings payants pour la période du 1^{er} mai 2021 au 15 octobre 2021,

Délibération N°2021 - 49 : DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES D'ETAT AUPRES de la POLICE RURALE DE MENERBES.

APPROUVE à l'unanimité la dissolution de la régie de recettes d'état auprès de la police rurale de Ménerbes.

Délibération N°2021 - 50: APPROBATION DE DESAFFECTATION D'UN CHEMIN ET DEPLACEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE.

DECIDE par 14 Voix POUR et 1 ABSTENTION d'échanger le chemin rural d'une superficie de 357m2 contre une bande de terrain d'une superficie de 611m2 sur la parcelle AD 243 dont le numéro de parcelle sera AD 243 p2,

PRECISE que Maître Chantal BASIN sera chargée d'établir l'acte notarié.

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeurent à la charge des acquéreurs, Monsieur le Madame Moisand.

La séance est levée à 20H15

Fait à Ménerbes, le 8 Avril 2021

Le Maire,
Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 AVRIL 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 21/04/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUET - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO – Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN (Arrivée Délibération 2021-56)- Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 2 Avril 2021 à 19h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-51 : ETUDE STRUCTURE POUR LA REALISATION DE BAIES VITREES DANS LA MTVL.

Considérant la nécessité d'établir une étude structure avant de pouvoir réaliser deux baies vitrées dans la Maison de la Truffe et du Vin (MTVL)

DECIDE Article 1 : d'accepter la proposition de la société BMI, 134 rue du Temple à 75003 Paris, pour un montant de 2 940 € HT, soit 3 528 € TTC afin de réaliser cette étude.

Décision Municipale N°2021-52 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles : AT 109 -110 – 111.

Décision Municipale N°2021-53 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles : AT 212-213-234-355.

Délibération N°2021 - 54 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2021-31 PORTANT REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA RESIDENCE LES FARINETTES.

La contractualisation de cet emprunt n'ayant pas été engagée,

DECIDE de RETIRER à l'unanimité, la délibération 2021-31,

Délibération N°2021 - 55 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL.

DECIDE à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 500 000 € pour la construction d'un garage communal.

Délibération N°2021 - 56 : LOCATION DU PETIT LOCAL SOUS LA RUE SAINTE-BARBE EN FACE DE L'EPICERIE.

DECIDE à l'unanimité, de louer à compter du 1^{er} mai 2021 pour une durée de 1 an, le petit local situé sous la rue Sainte Barbe, en face de l'épicerie, à des fins de stockage, par convention à titre précaire et révocable.

FIXE LE LOYER à la somme de 350 € pour une année, payable d'avance, en une seule fois, entre les mains du receveur municipal.

RETIRE la délibération 2021-09 du 17 février 2021.

Délibération N°2021 -57 : DEMANDE DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT PAR LE CAFE DU PROGRES.
DECIDE par 14 voix POUR et 1 DEPORT, de louer à Madame Barbara CHEVRIER – gérante du Bar/Restaurant « Café du Progrès », dans les mêmes conditions que les autres établissements du village, les trois places de parking, situées en face du 208 Rue du portail neuf, avec un arrêté de circulation temporaire dans l'attente du changement des mesures sanitaires en vigueur et la levée des restrictions.

Délibération N°2021 - 58 : DEMANDE DE LOCATION DU TERRAIN DE LA TRUFFIERE MUNICIPALE PARCELLE AW 82.

DECIDE à l'unanimité, de louer la parcelle de terrain AW 82 à Madame Frankie COXE – Ferme de permaculture et pédagogique « La Ruche », par convention à titre précaire et révocable, à compter du 1^{er} mai 2021 pour une année.

PRECISE que cette convention est établie à titre gracieux.

Délibération N°2021 - 59 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES PARCELLES AT 55, 531 ET 532 INCLUSES DANS LE PERIMETRE RELEVANT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE, par 9 voix POUR et 6 voix CONTRE de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles 55, 531 et 532 de la section AT.

La séance est levée à 20H10

Fait à Ménerbes, le 30 Avril 2021

Le Maire,
Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 JUIN 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 01/06/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO – Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN - Mme Catherine ESTABIE.

Représenté : M. Alain JOUBERT-BOMPARD a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Absent : M. Yannick MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Michelle REY-MILLWARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 26 Avril 2021 à 19h00, par 8 voix sur 15.

Décision Municipale N°2021-60 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle : AT 242.

Décision Municipale N°2021-61 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AM 390 – 393.

Décision Municipale N°2021-62 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AS 480 et 369p.

Décision Municipale N°2021-63 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AE 475.

Décision Municipale N°2021-64 : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE GARAGES MUNICIPAUX A MENERBES.

DECIDE Article 1 : d'accepter la proposition de la Société Publique Locale TERRITOIRE 84, Hôtel du Département, rue Viala 84000 AVIGNON, pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

Délibération N°2021 - 65 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCPAL 2021-2026.

EMET à l'unanimité, un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt-Luberon 2021-2026 ci-annexé,

RAPPELLE que l'état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire annuel de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ou, à défaut, lors du vote de son budget.

Délibération N°2021 - 66 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LES DEPENSES AU COMPTE 6232 : FETES ET CEREMONIES.

APPROUVE à l'unanimité, dans toute sa teneur et telle que présentée, la liste de principe fixant les

caractéristiques des dépenses prises en charge par la commune et à imputer principalement sur le compte 6232 du Budget principal.

S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires en vue des paiements correspondants et à prélever les dépenses engagées sur le Budget Principal de la commune.

DELEGUE au Maire-Ordonnateur ou à son suppléant (un Adjoint en cas d'empêchement du Maire), le pouvoir d'apprécier, de statuer sur les personnes morales ou physiques concernées, d'agir, de fixer la nature et le niveau de prise en charge de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- la présente décision constitue une délégation permanente du Conseil municipal au Maire et aux adjoints avec autorisation de signature dans la limite des attributions confiées et des crédits prévus au budget communal, pendant toute la durée de leur mandat ;
- le Conseil pourra toujours modifier ou mettre fin à tout moment à cette délégation ;
- la délégation conférée ci-dessus pour la bonne marche et l'efficacité de l'administration de la commune, ne dessaisit pas le Conseil municipal de ses attributions ou d'une partie de son autorité dans le domaine délégué : en particulier, elle ne fait pas obstacle au pouvoir du Conseil d'évoquer toute affaire qui en relève ou d'accomplir lui-même, si bon lui semble, tous actes entrant dans les attributions déléguées.

Délibération N°2021 - 67 : PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES AT 132 et 370, SIS AVENUE MARCELLIN PONCET.

AUTORISE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, Monsieur le Maire à signer une promesse de vente des parcelles AT 132 et AT 370 au prix de 170 000 €, notamment, sous la condition suspensive de l'obtention par l'acheteur d'un Permis de Construire définitif purgé de tous recours et prévoyant la signature de l'acte réitératif de vente dans le délai de 18 mois, à compter de la signature de la promesse.

DESIGNE Maître Basin pour établir les actes correspondants.

Délibération N°2021 -68: CLOTURE DE LA REGIE BIBLIOTHEQUE.

DÉCIDE à l'unanimité, de clôturer la régie « Bibliothèque ».

Délibération N°2021 - 69 : CLOTURE DE LA REGIE PHOTOCOPIE MAIRIE.

DÉCIDE à l'unanimité, de clôturer la régie « Photocopie mairie ».

Délibération N°2021 - 70 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (A.P.S.) - DE LA MAISON DU PATRIMOINE.

APPROUVE à l'unanimité, l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) de la future Maison du Patrimoine.

Délibération N°2021 - 71 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de la MTVL.

Délibération N°2021 - 72 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : FONDS JANE EAKIN, LA MAM, LE CHŒUR DU LUBERON.

Monsieur M. Patrick MERLE et Mme Tephén PITOT se déportent et ne prennent pas part au vote,

DÉCIDE par 1 ABSTENTION (M. Bruno CHABERT) et 11 voix POUR, d'accorder les subventions comme suit :

- Le Chœur du Luberon : 1 000€,
- Le Fond Jane Eakin : 3 500 €

Maison d'assistantes maternelles « Les Petits Pieds de Tistou » : 1 500 €.

Délibération N°2021 - 73 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS DES CRETES DU PETIT LUBERON ENTRETENUS PAR LE PATURAGE. APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL. DEMANDE DE SUBVENTION VIA UN CONTRAT NATURA 2000.

APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération suivante :

Montant total du projet : 25 786.94 € HT pour une durée de 2 ans.

Financiers	Montant HT	Participations
Etat	6 962,47 €	27 %
Union européenne FEADER—contrat Natura 2000	13 667,08 €	53%
Commune de Ménerbes	5 157,39 €	20 %
TOTAL	25 786,94 €	100 %

SOLLICITE les partenaires financiers dont l'Europe et l'Etat au titre du programme opérationnel FEADER,

CERTIFIE que les parcelles cadastrales sur lesquels les travaux auront lieu appartiennent en pleine propriété à la Commune et relèvent du régime forestier,

CERTIFIE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

PRECISE les délais prévisionnels de réalisation de l'opération : Démarrage : 15 septembre 2021 - Achèvement : 15 mars 2022,

S'ENGAGE à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,

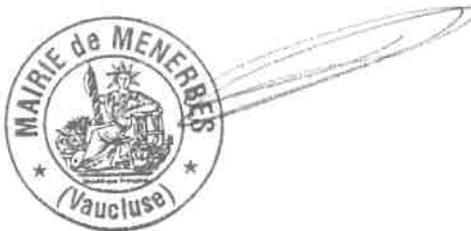
S'ENGAGE à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires,

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,

La séance est levée à 20H25

Fait à Ménerbes, le 11 Juin 2021

Le Maire,
Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUILLET 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 26/07/2021

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO.

Représentée : Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents excusés : Mme Tephén PITOT - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 Juin 2021 à 19h00 : reporté.

Décision Municipale N°2021-74 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelles cadastrées section : AP 77 -79.

Décision Municipale N°2021-75 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : VENTE DE DOCUMENTS ET D'OUVRAGES DIVERS.

DECIDE de clôturer la régie de recettes : vente de documents et d'ouvrages divers.

Décision Municipale N°2021-76 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : MAISON JANE EAKIN.

DECIDE de clôturer la régie de recettes : Maison Jane EAKIN.

Décision Municipale N°2021-77 : CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON – ETE 2021.

DECIDE de signer la convention de partenariat entre les communes de Bonnieux, Lacoste et Ménerbes pour l'été 2021, pour le renouvellement de la prestation de surveillance et d'entretien de la Forêt des cèdres du Petit Luberon.

Décision Municipale N°2021-78 : LOCATION APPARTEMENT N° 8 DE LA RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE de louer l'appartement N° 8 de la résidence « les Farinettes », 345 route des écoles, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision Municipale N°2021-79 : CONVENTION POUR LE TOURNAGE D'UN TELEFILM DU 28 JUIN AU 12 JUILLET 2021 DANS LE VILLAGE.

DECIDE de signer une convention de mise à disposition de décors présentée par la Société STORIA TELEVISION, pour la période du 28 juin au 12 juillet 2021, dans le cadre de la réalisation d'un téléfilm, moyennant une indemnité forfaitaire de 7 500 €.

Décision Municipale N°2021-80 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE BOIS – RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DÉCIDE de signer un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaufferie Bois de la Résidence « Les Farinettes », avec la société ENGIE Cofely, pour un montant annuel de 5 440 € HT, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision Municipale N°2021-81 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : DROIT DE PLACE.

DÉCIDE de clôturer la régie de recettes : Droit de Place.

Décision Municipale N°2021-82 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES : RECETTES DIVERSES".

DÉCIDE de CREER une Régie de recettes : RECETTES DIVERSES.

Décision Municipale N°2021-83 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelles cadastrées section : AT 84 – 89 – 478.

Décision Municipale N°2021-84 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AD 74 – 536.

Décision Municipale N°2021-85 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelle cadastrée section : AT 270.

Décision Municipale N°2021-86 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrée section : AD 534 – 528.

Décision Municipale N°2021-87 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelle cadastrée section : AD 268.

Décision Municipale N°2021-88 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AD 78 – 368 – 423.

Décision Municipale N°2021-89 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelle cadastrée section : AN 189.

Décision Municipale N°2021-90 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DÉCIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AT 480 – 481 – 482.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité I :

- Création d'un emploi saisonnier pour la Maison Jane Eakin.

Délibération N° 2021 - 91 : VENTE DE L'APPARTEMENT N° 14 – RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DÉCIDE par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) de vendre l'appartement – Lot n° 14, ainsi que le cellier, avec place de parking à Madame Georgiane BRIEUNE pour un montant de 290 000 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS).

CHARGE l'étude de Maître Chantal BASIN pour représenter la commune et établir l'acte notarié dans ce dossier.

Projet de délibération N° 2021 - ____ : VALIDATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

AJOURNE

**Projet de délibération N° 2021 - _____ : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL.
AJOURNE**

Délibération N° 2021 - 92 : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP).

DECIDE à l'unanimité, de composer la CLAVAP, comme suit :

Représentants de l'administration : Monsieur le PREFET de Vaucluse ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de la DRAC ou son représentant ;

Elus : M. Christian RUFFINATTO, M. Patrick MERLE, M. Bruno CHABERT, Mme Josiane DEFLAUX, M. Yannick MARTIN, Mme Henriette TURCO, Mme Chantal BASIN, M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Personnes qualifiées :

M. Jean-José CARILLO, Architecte du Parc Naturel Régional du Luberon,

Mme Marion EYSSETTE, Service Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon,

M. Franck BENEL représentant de l'Association Protégeons Ménerbes,

M. David BUTCHER représentant de l'Association Ménerbes Patrimoine,

Délibération N° 2021 - 93 : SITE INTERNET : COMPLEMENT SAISIE DES COMMERÇANTS.

APPROUVE à l'unanimité, le devis de la société AROME d'un montant de 970 € HT soit 1 164 € TTC pour saisir l'ensemble des commerçants de la commune.

Délibération N° 2021 - 94 : HEURES D'ETUDES EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE.

APPROUVE à l'unanimité, la rémunération des heures d'études effectuées par les enseignants.

PRECISE que Monsieur le Maire recrute les enseignants par arrêté individuel et fixe le montant de la rémunération dans la limite des taux maximum indiqués.

Délibération N° 2021 - 95 : INDEMNITE ALLOUEE AUX REGISSEURS D'AVANCE ET DE RECETTES.

APPROUVE à l'unanimité,

- le versement à taux plein prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001,

- le versement des indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base d'un taux plein,

- le versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux régisseurs, conformément au décret du 3 juillet 2006.

Délibération N° 2021 - 96 : DEMANDE DE COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES VAUCLUSE 2021.

APPROUVE à l'unanimité, le versement de la cotisation de 240.01 € à l'Association des Maires de Vaucluse pour 2021.

Délibération N° 2021 - 97 : DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2021.

APPROUVE à l'unanimité, la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 200 € forfaitaire pour 2021.

PRECISE que le versement de la participation est fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Délibération N° 2021 - 98 : DEMANDE DE PARTICIPATION FONDATION DU PATRIMOINE 2021.

APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une cotisation à la Fondation du Patrimoine, délégation régionale PACA, pour un montant de 120 € pour l'année 2021.

Délibération N° 2021 - 99 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR LA MAISON JANE EAKIN.

DECIDE à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique saisonnier pour le mois d'août 2021.

PRECISE que l'ouverture de la Maison Jane Eakin sera conditionnée par l'évolution des mesures sanitaires.

La séance est levée à 19H07

Fait à Ménerbes, le 4 Août 2021

P/Le Maire,
L'Adjoint par délégation,



Patrick MERLE



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 AOUT 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 13/08/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentée : Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents : M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT- Mme Henriette TURCO Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE.

Secrétaire de séance : M. Patrick MERLE.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 juin 2021 à 19h00 à l'unanimité des présents.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 30 juillet 2021 à 18h00 à l'unanimité des présents.

Décision Municipale N°2021-100 : SITE INTERNET DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAINTENANCE ET HEBERGEMENT.

DECIDE de signer avec la société AROME :

Pour la Maintenance du site : un devis d'un montant de 670 € HT par an, pour 3 ans renouvelable,

Pour l'hébergement Web du site : un devis d'un montant de 128 € HT par an.

Délibération N° 2021 - 101 : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

VALIDE à l'unanimité, le projet de convention et ses annexes.

APPROUVE le lancement de la consultation pour la délégation de service public de la Maison de la Truffe et du Vin.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

Délibération N° 2021 - 102 : VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE PROFESSIONNELLE POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.

VALIDE à l'unanimité, le projet d'aménagement d'une cuisine professionnelle pour la Maison de la Truffe et du Vin.

APPROUVE le lancement de la consultation des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

Délibération N° 2021 - 103 : ONF – VENTE COUPE DE BOIS : PARCELLE 35.

ARRÊTE à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme indiqué ci-dessous :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
35	TS	950	21.85	OUI	2021

DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation : Vente avec mise en concurrence de bois sur Pied

DESIGNE les garants de cette exploitation : M. Eric ARIAS, M. Patrick MERLE, M. Christian RUFFINATTO,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

La séance est levée à 19H30

Fait à Ménerbes, le 24 Août 2021

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 25/09/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentée : Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT.

Absents excusés : - M. Yves LERNOUT- Mme Michelle REY-MILLWARD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 19 Août 2021 à 19h00 à l'unanimité des présents.

Décision Municipale N°2021-104 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section : AT 207, 166, rue du portail neuf - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-105 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section : AM 276, 19, ancien chemin de Lacoste à Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-106 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section : AM 278, Route de Lacoste - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-107 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section : AP 576p, Chemin de la Montagne - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-108 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section : AT 392, 159 rue du Portail - 84560 Ménerbes.

Délibération N° 2021 - 109 : CESSION PAR LA COMMUNE D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL TRAVERSANT LA PARCELLE AD 243 et AD 244 ET CADASTRE AD 543.

DECIDE par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, d'échanger le chemin rural d'une superficie de 357m2 contre une bande de terrain d'une superficie de 611m2 sur la parcelle AD 243 dont le numéro de parcelle sera AD 243 p2

PRECISE que Maître Chantal BASIN sera chargée d'établir l'acte notarié.

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeurent à la charge des acquéreurs, Monsieur et Madame Moisand.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N° 2021 - 110 : ADHESION DE L'INTERCOMMUNALITE LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de l'intercommunalité Luberon Monts de Vaucluse (LMV) au Parc naturel régional du Luberon,

VALIDE la modification des statuts du Parc du Luberon qui en résulte ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération N° 2021 - 111 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2020.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

Délibération N° 2021 - 112 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) – AUTORISATION DE SIGNATURE.

APPROUVE à l'unanimité le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays d'Apt Luberon avec l'Etat et les partenaires ;

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 113 : ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL.

DECIDE à l'unanimité d'accepter les offres telles que mentionnées ci-dessous :

LOTS	Entreprises	Montant de l'offre HT
Lot 1 Guide des Bonnes pratiques		
Lot 2 Terrassements et travaux extérieur	SNPR TPLN	80 325,01 €
Lot 3 Gros Oeuvre - Enduits de façade - Revêtements de sols - Faïences	CRPA	249 262,30 €
Lot 4 Habillage en pierres des murs extérieurs	MARIO MORETTI	84 157,50 €
Lot 5 Etanchéité	GW ETANCHEITE	32 649,60 €
Lot 6 Menuiserie extérieure aluminium	ALU VAISON	5 769,00 €
Lot 7 Portails et volets bois	FAUCHERON	4 776,00 €
Lot 8 Portes sectionnelles	AAFA	13 653,00 €
Lot 9 Serrurerie Métallerie	AAFA	10 918,60 €
Lot 10 Doublages Cloisons Faux-plafonds menuiseries intérieures	FILIPO	9 607,80 €
Lot 11 Peinture nettoyage	GA PEINTURE	3 387,90 €
Lot 12 Courant fort Courant faible ventilation chauffage	NEOTECH	29 162,85 €
Lot 13 Plomberie sanitaire	NEOTECH	10 650,29 €
TOTAL		534 319,85 €

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2021 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération N° 2021 - 114 : LOCATION DU GARAGE ET DU JARDIN EN FACE DE LA MAISON JANE EAKIN.

APPROUVE à l'unanimité, la location du garage et du jardin en face de la Maison Jane Eakin, sis rue Sainte Barbe,

PRECISE que la location fera l'objet d'une convention à titre précaire, pour un an,

DECIDE d'une mise à prix par voie de publicité jusqu'au 16 octobre 2021 à 12h et de louer au plus offrant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 115 : GESTION EN REGIE DIRECTE DE LA MTVL.

APPROUVE par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION le passage de la gestion déléguée du service public (DSP) de la Maison de la Truffe et du Vin, en régie directe à compter du 1er Octobre 2021, passage accompagnée d'une proposition de contrat à chacun des salariés du délégataire actuel à compter de la même date,

RENONCE à lancer une nouvelle consultation en vue d'une gestion déléguée,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer au nom de la Commune les démarches et formalités utiles en vue de déterminer la forme la plus appropriée de gestion directe et à signer tout document en application de la présente délibération.

La séance est levée à 19H40

Fait à Ménerbes, le 5 Octobre 2021

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 16/10/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentée : Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Gilles CAILLE.

Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Yves LERNOUT.

Absents : M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN - Mme Chantal BASIN.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 30 Septembre 2021 à 19h00 par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Yves LERNOUT - Mme Michelle REY-MILLWARD).

Décision Municipale N°2021-116 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section AV 246-283 : 171 A chemin du Fort - 84560 Ménerbes.

Délibération N° 2021 - 117 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE.

APPROUVE à l'unanimité, la rétrocession de cette concession au profit de Madame Laurence LUC,

DECIDE que l'indemnisation prorata temporis est fixée à 431,69 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

Délibération N° 2021 - 118 : LOCATION DU GARAGE ET DU JARDIN EN FACE DE LA MAISON JANE EAKIN.

APPROUVE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION la location du garage et du jardin en face de la Maison Jane Eakin, sis rue Sainte Barbe, à Madame et Monsieur MURGIER pour 268 €/mois,

PRECISE que la location fera l'objet d'une convention à titre précaire, à compter du 1^{er} novembre 2021 pour un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 119 : NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022.

NOMME à l'unanimité, Madame Suzanne DANGLA en qualité de coordonnatrice pour le recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 120 : FIXATION DU TARIF DE LA CARTE POUR LE DROIT DE FOUILLES DES TRUFFES 2021-2022.

FIXE à l'unanimité le montant de la carte à 100 € pour le droit de fouille des truffes sur les terrains communaux.

DECIDE que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 121 : RATIONALISATION DES BUDGETS A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE : CLOTURE DU BUDGET CCAS ET INTEGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 500 HABITANTS.

DE DISSOUDRE à l'unanimité, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à la date du 31 décembre 2021,

D'EXERCER directement cette compétence,

DE TRANSFERER le Budget CCAS dans le Budget principal,

D'EN INFORMER les membres du CCAS par courrier,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 122 : CREATION D'UNE COMMISSION D'ACTION SOCIALE (C.A.S.).

DE CREER à l'unanimité, une commission d'action sociale (C.A.S.) composée de CINQ membres à compter du 1er janvier 2022.

NOMME les membres suivants :

- M. Christian RUFFINATTO,
- Mme Henriette TURCO,
- Mme Josiane DEFLAUX,
- M. Yannick MARTIN,
- Mme Tephén PITOT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce dossier.

La séance est levée à 19h30

Fait à Ménerbes, le 22 Octobre 2021

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 DECEMBRE 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 26/11/2021

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – Mme Tephén PITOT (Arrivée Délibération 2021-136) - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivée Décision 2021-127) - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée Décision 2021-128)- Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Bruno CHABERT a donné pouvoir à M. Patrick MERLE
M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Yves LERNOUT.

Secrétaire de séance : M. Patrick MERLE.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 21 Octobre 2021 par 13 voix POUR soit 9 présents et 4 procurations.

Décision Municipale N°2021-123 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée : AT 361, 44 A, rue du Portail - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-124 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée : AT 235, 5 rue du Portail Neuf à Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-125 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : AT 348-58, 50 rue de la Fontaine à Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-126 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : AT 164-197, 70 rue du Maupas – 84560 MENERBES.

Décision Municipale N°2021-127 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : AS 478 – 479, Route des écoles - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-128 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée : AT 136, 30 avenue Marcellin Poncet - 84560 Ménerbes.

Décision Municipale N°2021-129 : ASSISTANCE, CONSEIL ET SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES.

DECIDE de signer avec la société AFC consultants, « Le concorde » 345 rue Pierre Seghers 84000 AVIGNON, un contrat d'assistance et de conseil pour 4 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Décision Municipale N°2021-130 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHEE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

DECIDE de signer un contrat de maintenance avec la société C3RB INFORMATIQUE, sise Zone artisanale de Lioujas, rue de l'Aubrac – 12 740 LA LOUBIERE, à partir du 1^{er} Janvier 2022 pour 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le montant annuel de base est fixé à 214,02 € HT. Il sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Décision Municipale N°2021-131 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL « ETAT-CIVIL » PAR ARG SOLUTIONS.

DECIDE de signer un contrat de maintenance avec la société ARG SOLUTIONS, sise 120 Rue Jean Dausset, Agroparc Technicité n°8 84140 AVIGNON, à partir du 1^{er} Janvier 2022 pour une période 3 ans. Le montant du contrat est fixé à la somme de 300 €HT soit 360 €TTC.

Décision Municipale N°2021-132 : REALISATION DE DEUX LUSTRES A SUSPENDRE A L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT-LUC – SOCIETE MATHIEU LUSTRERIE.

DECIDE d'accepter le devis de la Société MATHIEU LUSTRERIE, hameau des Sauvans 84400 GARGAS, d'un montant de 23 410 € HT, soit 28 092 € TTC pour la réalisation et la pose de deux lustres XVIIIème siècle à suspendre dans l'Eglise St Luc. La fondation pour Ménerbes s'engage à participer au financement de cette réalisation.

Décision Municipale N°2021-133 : MARCHE ELECTRICITE : FOURNITURE, ACHEMINEMENT ET DE SERVICES ASSOCIES AVEC LA SOCIETE TOTAL ENERGIES.

DECIDE de signer le marché subséquent avec la société titulaire de l'accord-cadre TOTAL ENERGIES, 2 Bis rue Luis Armand 75015 PARIS. Le contrat prend effet au 1^{er} Janvier 2022 pour une période 3 ans. La fourniture en électricité est de type « électricité verte » au taux de 100%.

Décision Municipale N°2021-134 : CONTRAT DE RENOUELEMENT DES LOGICIELS METIER AUPRES DE JVS MAIRISTEM.

DECIDE de signer le devis de la société JVS-MAIRISTEM pour la fourniture et la maintenance des logiciels métier de la gamme « Horizon Village My Cloud », pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 7 034,16 € HT, ainsi qu'un droit d'accès logithèque et installation métiers et JVS BOX de 2 882 € HT.

Délibération N° 2021 - 135 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 28 SEPTEMBRE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON.

APPROUVE le rapport de la CLECT du 28 septembre 2021,
CHARGE M. le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2021 - 136 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR LA MAISON DU PATRIMOINE.

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de la future Maison du Patrimoine.

Délibération N° 2021 - 137 : DEGREVEMENT PARTIEL DES LOCATIONS DES TERRASSES 2021.

APPROUVE le dégrèvement partiel des locations de terrasses de 2 mois de loyer.

Délibération N° 2021 - 138 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE de l'école Clovis Hugues.

FIXE la participation communale à 500 € pour le séjour au Château de l'environnement à Buoux au mois de mai 2022.

Délibération N° 2021 - 139 : ACCEPTATION D'UN DON DE LA FONDATION POUR MENERBES.

ACCEPTE le don de 30 000 € de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France, destiné au financement des travaux de réalisation et d'installation de deux lustres XVIIIème siècle à l'intérieur de l'Eglise Saint-Luc.

Délibération N° 2021 - 140 : PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.

APPROUVE le principe de provision réglementaire sur la base du seuil de 15% des créances constatées figurant aux comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626 et 46726.

DIT qu'un état est dressé tous les ans pour provisionner le compte 6817 et établir les écritures correspondantes.

PRECISE que les provisions sont semi-budgétaires.

Délibération N° 2021 - 141 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°1 EN FONCTIONNEMENT POUR CREANCES DOUTEUSES – BUDGET DE LA COMMUNE 2021.

APPROUVE les virements de crédits ci-dessous indiqués,

Crédit à ouvrir

Art 6817 Dotations aux provisions pour créances douteuses.....+ 1 000 €

Crédit à réduire

Art 6226 Honoraires..... – 1 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N° 2021 - 142 :. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°2 EN FONCTIONNEMENT – BUDGET DE LA COMMUNE 2021.

APPROUVE les virements de crédits ci-dessous indiqués,

Crédit à ouvrir

Art 739223 (Ch. 014) Fonds de péréquation des ressources communales.....+ 1 000 €

Art 6413 (Ch.012) Personnel non titulaire.....+ 15 000 €

Crédit à réduire

Art 6226 (Ch.011) Honoraires – 16 000 €

Délibération N° 2021 - 143 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°3 EN INVESTISSEMENT – BUDGET DE LA COMMUNE 2021.

APPROUVE les virements de crédits ci-dessous indiqués.

Crédit à ouvrir

Art 21318 (Op. 19) Restauration de l'église Saint-Luc.....+ 40 000 €

Crédit à réduire

Art 2313 (Op. 66) Maison du Patrimoine – 40 000 €

Délibération N° 2021 - 144 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2ème CLASSE.

APPROUVE la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2e classe à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Délibération N° 2021 - 145 : ATTRIBUTION DE CHEQUE CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL.

AUTORISE l'achat de chèques cadeaux pour l'ensemble des agents communal, auprès du Groupe La Poste, pour un montant total de 2 520 € TTC.

Délibération N° 2021 - 146 : PROPOSITION DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE POUR 2022.

ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2022 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue à l'aménagement
5	AME	310	6.2	OUI	2022

DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation comme indiqué ci-dessous.

Choix Destination - Mode de vente <i>[Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]</i>			
Parcelle (UG)	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix
5		X	

DESIGNE les garants de cette exploitation : M. Eric ARIAS, M. Patrick MERLE, M. Christian RUFFINATTO, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

Délibération N° 2021 - 147 : RESIDENCE LES FARINETTES : MISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT N° 5.

REFUSE de mettre en location l'Appartement n°5 de la Résidence des Farinettes.

La séance est levée à 19h30

Fait à Ménerbes, le 7 Décembre 2021

Le Maire,



Christian RUFFINATTO